



Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Aurélien Frelaut

a suivi avec succès le **MODULE 3 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS**

et obtenu le score suivant à l'évaluation : **87 %**

Fait le 12 novembre 2024

CNIL